Envoi de données vers la Mission Apprentissage - Paramétrage

Le paramétrage doit être effectué par un administrateur YParéo.

Prérequis:

Les apprenants ne sont transmis à la Mission Apprentissage que si leur centre possède un **numéro d'UAI et un numéro de SIRET** ou si le site principal de rattachement en possède un. Penser à renseigner ce numéro dans YParéo si ce n'est pas déjà fait.

La dernière MAJ Yparéo doit être faite

1) Consentement

L'activation du consentement pour l'envoi de données vers la Mission Apprentissage est disponible dans le menu : Administration > Paramètres

Le paramètre est placé dans la catégorie « Paramétrage » puis la sous-catégorie « Mission Apprentissage ». Il suffit de cocher la case « J'autorise l'envoi d'information vers la Mission Apprentissage » et de confirmer pour activer l'envoi des données.

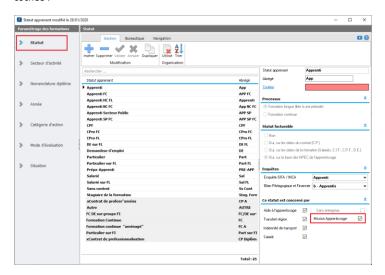
Un bouton situé en bas de cette fenêtre (encadré en bleu ci-contre) permet de consulter et contrôler les dernières données qui ont été envoyées. La date et l'heure de dernier envoi sont affichés sur le bouton. Si aucune donnée n'a été envoyée, le bouton sera grisé.

Paramètres application П Général Financier Couleur Paramétrage - Anonymisation - Groupes - Groupes de formation continue - Individuel □ J'autorise l'envoi d'information vers la Mission Apprentis Il est d'intérêt public d'organiser un accès pour la Mission à certaines données à caractère personnel (état civil, coordonnées, code formation, statut - ie prospect, inscrit, apprenti, ou abandon) emegistrées dans les systèmes de gestion des CFA pour les années N et N-1, afin de proposer des nouveaux services, de réaliser des études de cohorte et des analyses de données d' d'améliorer la qualité du service public rendu. Il s'agira notamment de mieux accompagner les GRC Contrat CERFA Spécifiques jeunes en recherche d'emploi, de suivre des parcours des étudiants ou de rendre mieux visible l'offre de formation des CFA et leurs places vacantes. Portail AddIn Fondés sur l'article premier de la loi pour une République numérique et l'article six alinéa e du Règlement général sur la protection des données, ces nouveaux traitements de données à caractère personnel feront naturellement l'objet d'une inscription au sein des registres des institutions responsables et d'une information aux personnes concernées. https://mission-apprentissage.gitbook.io/general/la-mission-apprentissage/zoom-rgpd-ettraitement-des-donnees https://mission-apprentissage.gitbook.io/general/les-services-en-devenir/simplifier-la-transmission ✓ Valider Annuler Appliquer Rafraîchii Appliquer Rafrañchii Rafrañchii Appliquer Rafrañchii Rafrañchii Appliquer Rafrañchi

2) Paramétrage des Statuts

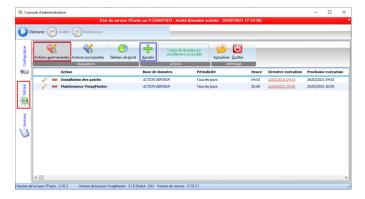
Menu : Centre de formation > Paramétrage des inscriptions. Catégorie « Statuts »

Pour chaque statut dont on souhaite remonter les informations à la Mission Apprentissage, il faut s'assurer que la case « Mission Apprentissage » soit bien cochée :



3) Tâche planifiée dans YParéoService

Lancer la console YParéoService depuis le menu Administration > Console YPareoService. Cliquer sur l'onglet Actions à gauche puis sur le bouton « Actions permanentes » et vérifier la présence de tâches planifiées nocturnes et quotidiennes intitulées « Envoi de données vers la Mission Apprentissage » dans la liste des actions, pour la base de données utilisée par votre établissement.



Si la tâche est absente, cliquer sur le bouton « Ajouter » encadré en bleu ci-dessus.

À la première étape, choisir « Action permanente » puis faire « Suivant ».



À l'étape 2, déplier la catégorie Divers, sélectionner « Envoi de données vers la Mission Apprentissage », puis cliquer sur Suivant.

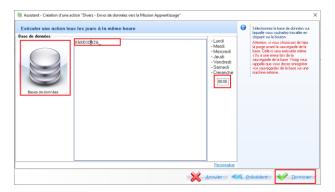


À l'étape 3, choisir « Tous les jours à la même heure » puis Suivant.

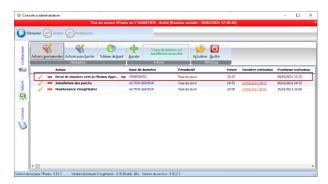


À l'étape 4, il y a deux choses à faire :

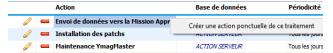
- → Sélectionner la base de données utilisée par votre établissement. Pour cela, cliquer sur le gros bouton « bases de données » à gauche de la fenêtre, choisir la BDD en question dans la pop-up qui s'ouvre, et valider. Celle-ci s'affichera alors dans la liste au milieu de la fenêtre.
- → Choisir une heure pour l'exécution du traitement. De préférence, choisir une heure nocturne, entre 21h et 6h du matin.



Cliquer ensuite sur Terminer. La nouvelle tâche devrait apparaître dans la liste des tâches permanentes planifiées.



Remarque: Il est possible de tester l'envoi de données en exécutant ponctuellement l'action. Faire un clic droit sur la ligne d'Envoi des données vers la Mission Apprentissage et choisir « Créer une action ponctuelle de ce traitement », vérifier l'heure affichée pour le traitement (heure actuelle + 1 minute par défaut) et valider.



Patienter une ou deux minutes jusqu'à ce que l'exécution du traitement terminée, puis aller consulter les logs :

→ soit via le bouton Tableau de bord puis le lien « Log » sur la ligne qui à l'action ponctuelle

→ soit via l'onglet « Journaux » sur la gauche. Il est possible de filtrer que les informations liées au traitement d'envoi de données vers la Apprentissage. Choisir une exécution dans la liste des traitements, les s'afficheront alors en bas de la fenêtre.

